

# FORMATION DROITS ET DEVOIRS DES ÉLU.ES.

ACCESSIBLE EN LIGNE SUR INSCRIPTION

FORMATION EN VIDÉO SUR NOTRE ESPACE NUMÉRIQUE

[formations.leformateurdescollectivites.fr](http://formations.leformateurdescollectivites.fr)



**TOUTE L'ANNÉE**

**VIDÉO : Règlement intérieur du conseil  
municipal et des assemblées délibérantes**

**Vidéo en ligne sur inscription**

**par Raymond Avrillier, adjoint au maire honoraire  
de Grenoble**

**Une documentation sera accessible dans votre espace  
personnalisé**

**Accessible en ligne sur inscription**

**Pour tout renseignement, vous pouvez  
nous joindre au 06 07 95 86 01**

## BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élu territorial, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire de votre collectivité.

Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions : **FDC - le formateur des collectivités est agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 8 avril 2019. DÉPARTEMENT 39.**

# Formations d'élu-e-s par Le Formateur des collectivités

## FORMATION DROITS ET DEVOIRS DES ÉLU.ES.

Formation en vidéo sur notre espace numérique  
[formations.leformateurdescollectivites.fr](http://formations.leformateurdescollectivites.fr)

### INSCRIPTION via votre collectivité

Coupon au dos à faire signer avec cachet de votre collectivité.

#### BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

(vaut convention simplifiée de formation)

#### Formation Droits et devoirs des élu.es. (en vidéo sur notre espace numérique)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Code postal : .....

Ville : ..... E-mail : .....

Fonction élective : .....

En cas de désistement, si FDC n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en totalité et FDC se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

#### Elu-e-s et agents territoriaux des collectivités de :

moins de 1 000 habitants ..... 100€

de 1 000 à 5 000 ..... 150€

de 5 000 à 10 000 ..... 200€

de 10 000 à 20 000 ..... 250€

de 20 000 à 30 000 ..... 300€

de 30 000 à 40 000 ..... 350€

de 40 000 à 50 000 ..... 400€

de 50 000 à 75 000 ..... 450€

de 75 000 à 100 000 ..... 600€

plus de 100 000 ..... 800€

**Parlementaires, Conseillers départementaux, régionaux et de Paris, Lyon, Marseille**

..... 1 000€

Signature de l'élu(e) inscrit(e)  
à l'ensemble de la formation

Signature du responsable  
avec cachet de la collectivité

Bulletin à retourner à : **NOUVELLE ADRESSE : FDC, le formateur des collectivités** 20 rue Richebourg 39000 Lons le Saunier  
ou à [contact@leformateurdescollectivites.fr](mailto:contact@leformateurdescollectivites.fr)